



Région Centre

Le Conseiller régional

Gisèle QUERITE
84, rue St Martin
28100 -DREUX

Le 14 septembre 2004

Monsieur le Ministre des
Transports
246 Bld St Germain
75007- PARIS

Monsieur le Ministre,

J'apprends que des mesures de limitation de vitesse sur la ligne Paris/Châteaudun /Vendôme/ Tours, seront appliquées dès le service du 12 décembre 2004 en raison d'une dégradation de la voie sur plusieurs tronçons de la ligne.

L'absence de moyens financiers n'a pas permis pour l'instant de procéder à l'entretien normal et indispensable de cette infrastructure ferroviaire.

Je tiens à rappeler que la Région Centre, dans le cadre de la convention signée avec la SNCF, fait un gros effort pour doter les TER de matériel roulant performant. Dans l'intérêt des voyageurs il conviendrait que l'Etat et RFF, dégagent des crédits d'urgence pour rénover et entretenir la voie et permettre aux trains de rouler en toute sécurité, aux vitesses maximales possibles et ainsi diminuer les temps de trajet qui devraient se situer à environ 1h20 pour Châteaudun / Paris.

D'autre part, concernant la 2^{ème} tranche de la déviation de la RN 10 à Châteaudun, j'apprends par la presse, que le financement serait retardé. Je vous demande de bien vouloir prendre les dispositions pour que les travaux ne prennent pas de retard, et qu'enfin la ville de Châteaudun soit déviée complètement dans les délais prévus.

Madame Dominique GARCIA Conseillère Municipale à Châteaudun, s'associe à ma demande.

Dans l'attente d'une réponse favorable à mes légitimes demandes.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Gisèle QUERITE